



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour la première fois, le Comité Central d'Entreprise, en accord avec les Organisations Syndicales, ne participera pas à l'Assemblée Générale de la Croix Rouge française qui se déroulera le samedi 25 Juin 2016.

Une invitation de principe a été délivrée au bureau du Comité Central d'Entreprise. Invitation oubliée ou dissuasive : celle-ci a été transmise tout juste une dizaine de jours avant l'assemblée générale, contre 2 mois les autres années.

Toute vérité n'est sans doute pas bonne à entendre, les interventions de la secrétaire du Comité Central d'Entreprise font probablement mauvais effet.

Les représentants du personnel considèrent être méprisés et n'être pas reconnus dans leur fonction, le CCE refuse de n'être qu'une chambre d'enregistrement.

Du fait de la gravité des faits et de la responsabilité qui incombe au conseil d'administration, le CCE exige la programmation d'un débat direct et unique avec le Président de la Croix rouge, les Administrateurs et la Direction générale, en présence du Cabinet Sécafi en tant qu'expert du CCE.

Ce débat fondamental sera orienté autour du paradoxe existant entre l'absence d'orientations stratégiques et les décisions prises.

Il y a lieu de préciser que le CCE dénonce le fait que le Président du CCE qui préside cette instance n'a pas de mandat pour répondre aux questions posées ou prendre les décisions nécessaires dans le cadre du fonctionnement du comité central d'entreprise.

Le mouvement social du 30 Mars a donné le ton.

Faute de dialogue social, il ne reste aux représentants que le recours aux voies juridiques !!!

Montreuil, le 23 juin 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 51

Tél. : 01 55 82 87 49

E-mail :
sg@sante.cgt.fr

